

La relocalisation de la production alimentaire : un jeu d'acteurs complexe ?

L'exemple de l'agglomération tourangelle

José Serrano¹, Céline Tanguay^{2 et 1}, Jean Louis Yengue^{3 et 1}

¹ CITERES UMR 7324 Université de Tours – CNRS ; jose.serrano@univ-tours.fr

² Agence d'urbanisme de Tours ; tanguay@atu37.org

³ EA RURALITES Université de Poitiers ; Jean.louis.yengue@univ-poitiers.fr

Résumé :

La modernisation de l'agriculture a entraîné une dissociation de la production agricole de la production alimentaire. Cette séparation est remise en cause par le regain d'intérêt pour une alimentation de proximité à travers notamment les circuits courts. Néanmoins reconnecter production agricole et alimentation ne se résume pas à une réappropriation de l'aval de la filière. De nouveaux acteurs interviennent désormais, notamment les collectivités territoriales. Aussi, dans cette communication, nous allons questionner la mise en place d'une démarche de territorialisation agricole en étudiant le projet alimentaire territorial de Tours Métropole Val de Loire. Nous montrerons que la relocalisation de la production alimentaire ne sera réussie que si le projet est partagé, ce qui implique la prise en compte d'un jeu d'acteurs toujours complexe.

Mots clés : projet alimentaire territorial, Métropole Tours-Val de Loire, agriculture nourricière, espace périurbain

Introduction

La modernisation de l'agriculture a entraîné une dissociation de la production agricole de la production alimentaire. Les agriculteurs se sont spécialisés dans la fourniture de produits agricoles qui sont devenus des matières premières pour une industrie alimentaire (Bonny, 2005). Cette séparation est remise en cause par le regain d'intérêt pour une alimentation saine et de proximité à travers notamment les circuits courts (Lamine et Chiffaleau, 2012). Néanmoins reconnecter production agricole et alimentation ne se résume pas à une réappropriation de l'aval de la filière et en particulier de la commercialisation des produits agricoles par les agriculteurs. De nouveaux acteurs interviennent dans l'organisation de la filière. Ce sont des associations de parents d'élèves, des collectifs de citoyens, des collectivités locales, etc. Ceux-ci sont souvent extérieurs au secteur agricole, ils véhiculent des objectifs ou des valeurs qui remettent en cause la logique d'intégration toujours plus poussée des exploitants dans des filières intensives et compétitives qui prévaut (Guiomar, 2012). La relocalisation de la production alimentaire repose sur la mise en relation d'acteurs locaux qui vont mobiliser des ressources et se coordonner dans un territoire donné. Cette reterritorialisation, même s'il en existe de multiples formes (Baysse-Lainé et Perrin, 2017), implique la construction d'un mouvement de retour de l'agriculture vers le territoire en insistant sur la nouveauté de la relation : des nouveaux référentiels de production, de nouveaux objectifs et un nouveau lien au territoire (Rieutort, 2009).

La territorialisation de la production alimentaire réinterroge les relations ville campagnes. Les espaces périurbains sont marqués par les conflits d'acteurs pour l'usage de sols (Mora, 2008, Serrano 2015) mais la fonction résidentielle est celle qui s'affirme le plus (Poulot, 2013). Les espaces agricoles sont appropriés par les citoyens comme un bien commun et comme des espaces à vivre. La proximité des

exploitations agricoles, le contact avec les agriculteurs est un moyen de socialisation et de développer un vivre ensemble propre aux espaces périurbains (Idem). La reterritorialisation de la production alimentaire peut contribuer à renforcer le lien. Elle répond d'une part à une demande sociale de rapprochement avec les producteurs pour une alimentation saine et d'autre part au souhait d'une agriculture productive et respectueuse de l'environnement.

Dans ce contexte, les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer pour mettre en relation agriculteurs et habitants. À travers les documents d'urbanisme, elles orientent l'affectation des sols et la localisation des activités agricoles et résidentielle. À travers la restauration collective (cantines scolaires, cuisines centrales, hôpitaux, restaurants universitaires, maisons de retraite, maisons d'arrêt, etc.) elles peuvent offrir un débouché à la production agricole locale. La relocalisation de l'agriculture nourricière sur les territoires et la valorisation d'une agriculture responsable d'un point de vue environnemental, social et économique apparaît comme une priorité des collectivités territoriales (Le Caro et al, 2016). Récemment un nouvel établissement public de coopération intercommunale puissant a été créé par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi n° 2014-58 dite loi MAPTAM) : les métropoles. Celles-ci maîtrisent des compétences larges en matière de développement économique. La loi vise à faire des grandes agglomérations les moteurs de la croissance et de l'attractivité des territoires. Dans le même temps, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) du 13 octobre 2014 souhaite rapprocher les producteurs des consommateurs à travers les projets alimentaires territoriaux.

Dans cette communication, nous allons questionner la mise en place d'une telle démarche de territorialisation de la production alimentaire en étudiant le projet alimentaire territorial de Tours Métropole Val de Loire. Dans un premier temps, nous ferons le point sur les conflits d'acteurs dans les espaces périurbains. Puis, nous présenterons l'action de la communauté d'agglomération de Tours(s)plus qui est devenue métropole Tours-Val de Loire dont le projet alimentaire local prend la suite d'un schéma de cohérence territorial labellisé Grenelle et d'un plan climat énergie territorial.

1. Les relations d'acteurs dans les espaces périurbains

1.1. Des espaces de production alimentaire à vivre pour les habitants

Les espaces périurbains ont d'abord été identifiés par le fait résidentiel. Ils ont accueilli de nouveaux habitants en provenance surtout du centre de l'agglomération. Morphologiquement la croissance urbaine périphérique présentait une originalité puisqu'elle était discontinue. L'installation de nouveaux habitants se faisait en lotissement à distance des agglomérations. Si bien que les espaces périurbains présentent à la fois un caractère hybride et original par rapport aux catégories spatiales traditionnelles que sont la ville et la campagne. De la ville, ils ont les habitants et de plus en plus les emplois et les services. Ce sont des espaces qui s'autonomisent du point de vue économique. De la campagne, ils conservent les espaces agricoles et naturels. Inclassables, les espaces périurbains n'avaient pas de modèle d'aménagement propre et le processus était rejeté par les partisans d'une campagne agricole ou d'une ville compacte (Serrano et Larrue, 2010). Les espaces périurbains sont des espaces attractifs, ils répondent à une demande sociale de la part des habitants et des entreprises qui choisissent de s'y installer (Roux et Vanier, 2008). A la fois espaces résidentiels, naturels et de production, la multifonctionnalité peut être vue comme une opportunité pour l'aménagement de ces espaces plutôt que comme le problème à résoudre (Serrano, 2015). L'installation choisie par les ménages dans un espace agricole périurbain est le fait majeur du processus de périurbanisation (Roux et Vanier, 08). Les ménages s'approprient leur lieu d'habitation périurbain et s'enracinent. Le rapport à la nature est recherché par les habitants et fonde le périurbain comme un espace à part entière (Vanier, 2003). La ville et la nature sont pour des raisons épistémologiques et disciplinaires pensées en opposition, mais

dans les espaces périurbains, le caractère hybride, la forte interpénétration des espaces résidentiels et de production ou naturels amène à penser différemment la combinaison ville-nature. À la fois naturels et habités, le rapport à la nature dans ces espaces peut être pensé à travers les paysages et le rapport contemplatif des habitants à la nature ou le cadre de vie. Le désir d'agriculture biologique ou de circuits courts participe également à la vision naturaliste d'une campagne habitée (Idem).

À travers les paysages qu'elle façonne, l'agriculture sert de médiateur pour le rapport à la nature (Berque 1995 dans Poulot, 2013), elle sert aussi de médiateur dans les relations sociales entre les habitants des espaces périurbains (Poulot, 2013). En effet, les espaces agricoles sont considérés comme des espaces inoccupés et font de plus en plus l'objet de réglementations à visée environnementale qui fait rentrer ces espaces privés dans les biens communs (Idem). Tout comme les parcs ou les places en ville, les espaces agricoles deviennent les lieux de socialisation et de délasserement des périurbains (Idem). La fonction de socialisation et de mode d'habiter de la production alimentaire est confirmée par les expériences de réintroduction des productions alimentaires en villes (Pages, 2016). Les nouvelles formes de réintroduction de la production alimentaire en ville, que ce soit sous la forme de toits végétalisés productifs, espaces publics fertiles, de jardins comestibles à partager ou de fermes urbaines, ce qui importe est davantage le lien social établi à l'occasion de ces pratiques que la production qui en est retirée. Ainsi, ce n'est pas tant l'autosuffisance alimentaire qu'un nouveau mode d'habiter qui est en jeu. La pratique de jardinage qui est partagée permet d'avoir une expérience du vivant tout en étant citoyen. C'est un moyen de vivre la ville autrement, en rapport avec la protection de l'environnement et de développer une « urbanité agricole » (Idem).

Décrire les espaces périurbains comme des parcs « agri-urbains » permet de saisir la vocation de ces espaces mais elle n'est pas opérationnelle pour indiquer les relations avec les agriculteurs qui sont eux insérés dans des filières (Poulot, 2013). L'agriculture périurbaine n'est pas une agriculture marginalisée, c'est une agriculture dynamique (Jouve et Padilla, 2007). À proximité des villes, l'agriculture peut assurer la fonction paysagère et alimentaire. Mais cela ne peut être sous la forme de ceintures maraichères telles qu'elles ont existé car celles-ci avaient une vocation exclusivement alimentaire. Il ne leur était pas demandé d'assurer des fonctions de cadre de vie ou environnementales. La multifonctionnalité de l'agriculture doit être reconnue et financée par un pacte social qui reconnaît explicitement les fonctions non marchandes de l'agriculture et leur rémunération. (Donadieu et Fleury, 2003).

1.2. L'action des collectivités en matière de politique alimentaire

Les politiques alimentaires ont été développées au sortir de la seconde guerre mondiale et on peut distinguer trois phases (Montaigu, 2018) : une politique de sécurité alimentaire normative (1945-1980) liée à la production et à l'approvisionnement en denrées alimentaires, une politique axée sur les enjeux sanitaires et nutritionnels (1990-2000) et une politique plus territorialisée axée davantage sur la coordination des acteurs que sur les enjeux sanitaires (à partir des années 2000). Dans ce cadre, les circuits courts sont présentés comme un moyen d'ancrer la production alimentaire localement et de coordonner les acteurs. Ils font l'objet de plans successifs, le plan Barnier en 2009 et, le dernier en date, le plan alimentaire national de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) du 13 octobre 2014. Son article 39 introduit la notion de projets alimentaires territoriaux. Il s'agit d'un dispositif de reconnaissance qui s'adresse à des organismes publics ou privés à but non lucratif porteurs d'enjeux de l'alimentation. Ils sont « élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus des circuits courts, en particulier relevant

de la production biologique »¹. Les projets alimentaires territoriaux sont le fruit d'une co-construction par les acteurs territoriaux. Pour aider à leur réalisation la loi prévoit qu'ils « s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation du territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet »². L'objectif est de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire.

La montée des préoccupations pour des modes de production et de consommation alternatives est donc liée aux enjeux environnementaux et notamment au changement climatique. La production agricole intensive fortement dépendante du pétrole, le gaspillage alimentaire sont non durables. Pour le secteur agricole un objectif de facteur 2 a été retenu pour contenir l'augmentation de la température à 2°C. Cet objectif se traduit par une relocalisation de la production à proximité des bassins de consommation mais aussi par une modification des modes de production et de consommation. L'introduction de luzerne dans les rotations ou le recours à des modes de production à faible niveau d'intrants comme l'agriculture biologique ou le sans-labour sont présentés comme des axes de développement, tandis que l'assiette alimentaire est elle aussi modifiée en diminuant la part des produits carnés et lactés au profit des légumes frais et secs (Solagro, 2016).

Ces objectifs sont repris dans les réglementations nationales Grenelle de l'environnement 2007, lois-cadre règlementaires Grenelle 1 (2009) et 2 (2010) ainsi que les lois de modernisation agricole de 2010 et 2014 et sont traduits, entre autres, par un encouragement à favoriser l'approvisionnement de la restauration collective par des productions locales (Gatien-Tournat et al, 2016). Cette incitation sera reprise par les collectivités locales qui vont trouver dans l'intégration de produits biologiques et locaux dans les menus de la restauration collective un faire-valoir (Lardon et Loudiyi, 2014). En prolongement de ces nouveaux enjeux, les collectivités locales vont centrer leur action sur le maraîchage car à la différence des grandes cultures, il est perçu comme mode de production légitime aux portes de la ville (Aragau, 2013).

L'idée que la production alimentaire devient un enjeu pour la ville ne repose pas sur des raisons économiques mais environnementales et sociales. C'est une remise en cause des usages et des relations entre les acteurs. Les agriculteurs font l'objet d'un intérêt mais ils perdent le monopole de la gestion et de l'action dans les espaces agricoles (Poulot et Rouyres, 2007). Les collectivités locales doivent articuler les logiques différentes des citoyens qui portent les enjeux sociaux et environnementaux et les logiques des agriculteurs qui portent les enjeux économiques. L'action foncière qui a été privilégiée par les collectivités pour favoriser une agriculture de proximité est insuffisante car elle ne garantit pas la compétitivité de la filière et donc le maintien d'une activité agricole aux portes de la ville (Perrin, 2013) et elle ne permet pas d'agir sur les pratiques des agriculteurs alors que celles-ci sont la principale cause de conflits et constituent un angle mort des politiques publiques locales (Torre et al, 2013).

Nous proposons d'observer la mise en place du projet alimentaire territorial par la métropole Tours-Val de Loire.

2. Le cas de la métropole Tours-Val de Loire

Le projet alimentaire territorial est initié et porté par la métropole. Il vient après la réalisation d'un schéma de cohérence territoriale labélisé grenelle et un plan climat énergie territorial qui avaient été réalisés par la communauté d'agglomération de Tour(s)plus avant sa transformation en métropole. Le

1 Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, article 39

2 Idem

schéma de cohérence territorial et le plan climat énergie territorial avaient affirmé l'intérêt pour une protection des terres agricoles de l'artificialisation et une action de la collectivité pour l'installation de maraîchers en agriculture biologique. Ainsi, le projet alimentaire territorial peut apparaître comme une étape supplémentaire pour une prise en compte d'une agriculture périurbaine. Mais, il déplace l'action vers l'aval de la filière et les pratiques agricoles ce qui inclut de nouveaux acteurs dans le jeu et introduit l'action des collectivités dans le fonctionnement des exploitations. Enfin, le projet alimentaire territorial peut être une opportunité pour le nouvel établissement de coopération intercommunale qu'est la métropole d'approfondir son action en matière de politique agricole locale mais ceci n'est pas évident car les métropoles ont été instituées pour stimuler le développement économique. Or le moteur économique se trouve encore largement en cœur d'agglomération et non dans sa périphérie. Le périurbain peut être le parent pauvre d'une action métropolitaine qui se concentre dans son cœur économique.

L'analyse présentée est basée sur une quinzaine d'entretiens semi-directifs réalisés de janvier à mars 2018³ auprès des acteurs impliqués dans l'élaboration du projet alimentaire territorial impulsé par la métropole Tours-Val de Loire. Nous rappellerons les mesures en faveur de l'agriculture périurbaine du schéma de cohérence territoriale et du plan climat énergie territorial sous l'égide alors de l'agglomération tourangelle puis nous monterons le jeu d'acteurs lors de l'élaboration du projet alimentaire territorial.

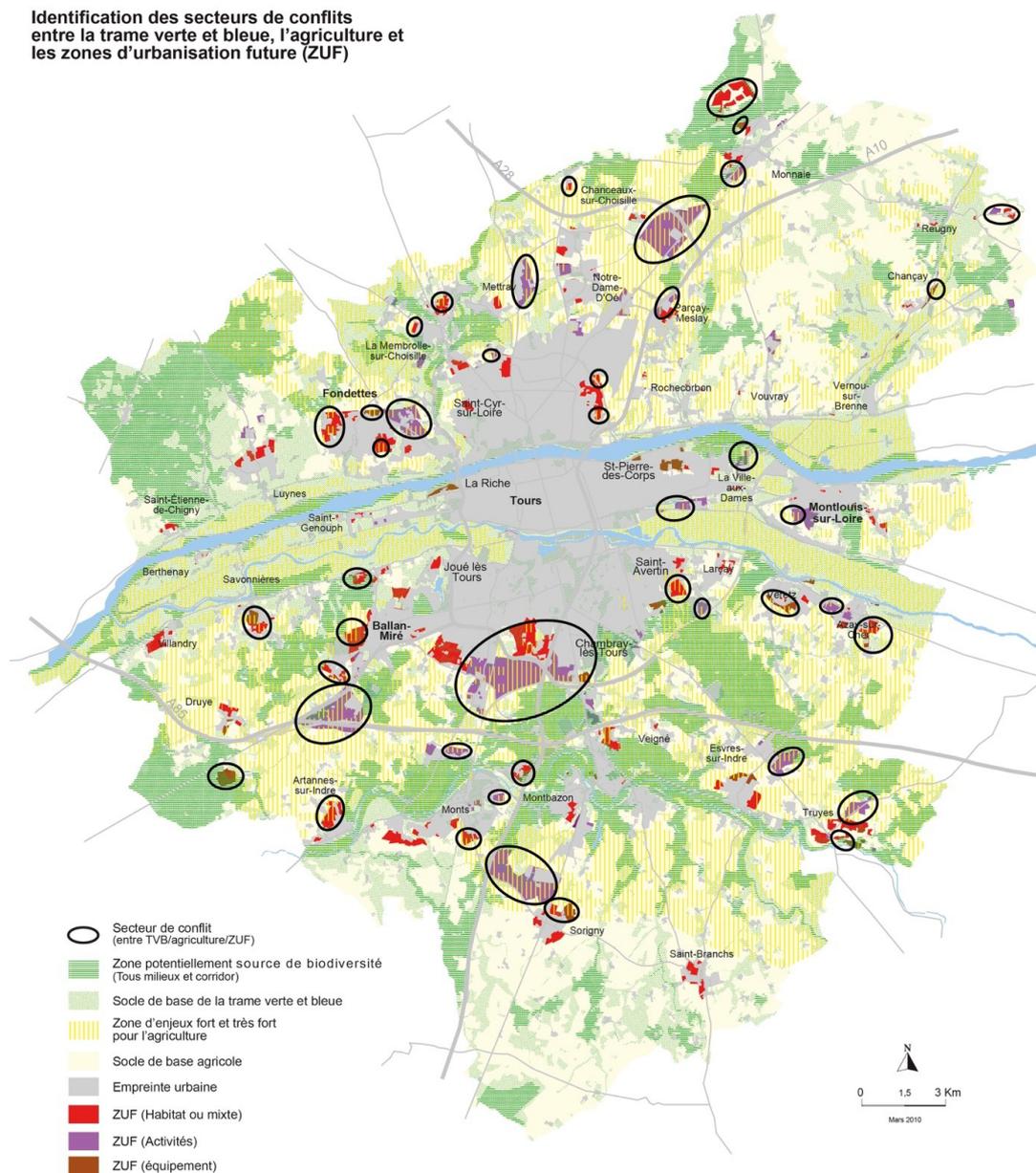
2.1 La prise de conscience progressive de la question agricole et alimentaire au travers de l'élaboration de documents d'aménagement et environnementaux

Au cours de l'élaboration du SCoT de l'agglomération tourangelle, deux études ont permis de mettre en avant le socle agronaturel du territoire : "la trame verte et bleue" et "la caractérisation des secteurs à enjeux agricoles". Ces études sont le fondement du premier pilier "la nature une valeur capitale" du plan d'aménagement et de développement durable de SCoT approuvé en 2013. Cette approche a été traduite spatialement par une priorité donnée au renouvellement urbain (60% de la croissance démographique) sur l'extension (40%) et par une localisation préférentielle des extensions dans la continuité du tissu urbain autour des bourgs (500 m) et des gares (1000 m) selon un modèle de ville polycentrique.

Figure 1 : Identification des secteurs de conflits entre la trame verte et bleue, l'agriculture et les zones d'urbanisation future

³ Nous remercions Charlotte Biaï et Coline Souchon étudiantes en 5^{ème} année de génie de l'aménagement et de l'environnement pour la réalisation et la transcription des entretiens.

Identification des secteurs de conflits entre la trame verte et bleue, l'agriculture et les zones d'urbanisation future (ZUF)



Les travaux, identifiant des espaces précieux pour les continuités écologiques ou agricoles, ont été croisés avec les zones d'urbanisation future dans les documents d'urbanisme en cours. Cette analyse a révélé des incompatibilités avec les ambitions de protection du socle agronaturel (cf. figure 1). Pendant le processus du SCoT, des réunions au sein des communautés de communes avec cartographie à l'appui, ont permis aux élus de visualiser ces enjeux sur leur territoire respectif. Les discussions ont abouti à un déclassement de 400 ha sur les 1200 ha de zones à urbaniser.

Le plan climat énergie territorial a été élaboré par l'ancienne communauté d'agglomération Tour(s)plus. Il affichait dans son plan d'actions, le développement d'une agriculture locale en trois points : soutenir une agriculture de proximité, installer des agriculteurs au cœur de la ville, faciliter les circuits courts.

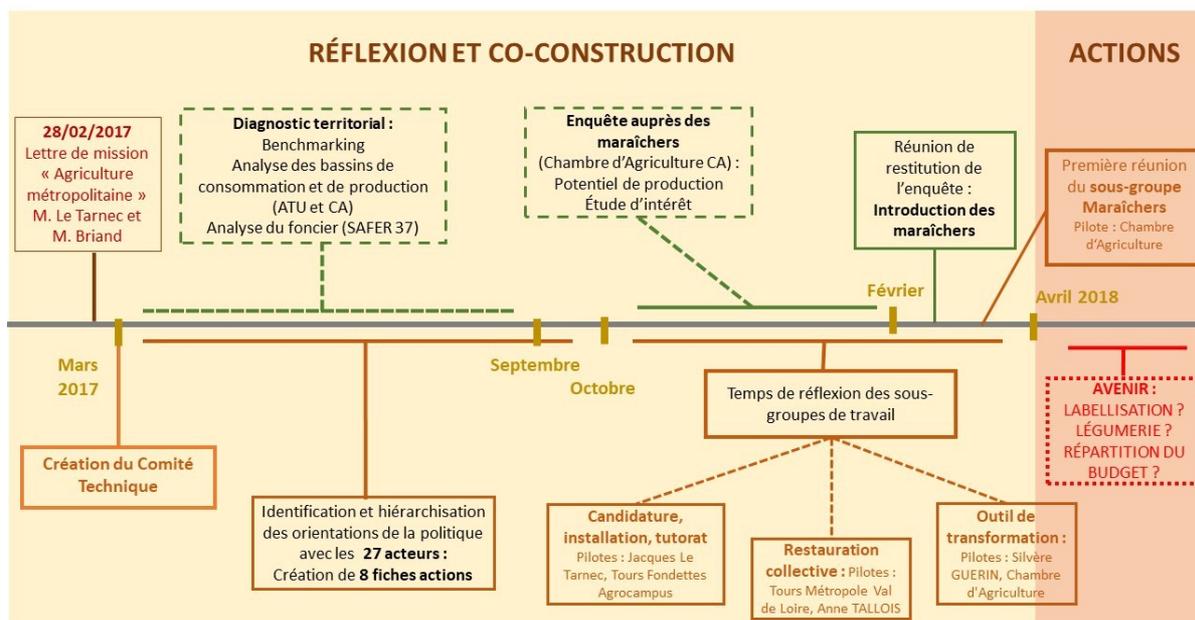
En quatre ans, cette ambition a abouti à l'installation des trois maraîchers. Ces trois installations sont localisées dans les zones inondables inconstructibles. Les futurs producteurs devaient répondre à un cahier des charges et déposer un dossier auprès de la communauté d'agglomération. Cette dernière

n'exigeait pas au départ une production bio, mais les porteurs de projet devaient s'engager, dans un court terme suivant leur installation, à une production respectueuse de l'environnement donc bio. D'autre part, il n'était pas demandé de répondre aux besoins locaux en termes de restauration collective dont les exigences étaient (et sont encore) hors de portée de petits producteurs. Si concrètement, on peut considérer que peu de choses ont été faites pour développer l'agriculture nourricière, ces actions pointillistes ont eu le mérite de mettre "sur la table" le sujet d'une production alimentaire locale.

2.2. Le projet alimentaire territorial

2.2.1. Le dispositif et les différentes phases d'élaboration du PAT

Figure 2 : Historique du déroulement du projet alimentaire territorial de Tours Métropole (Biais et Souchon, 2018, p. 51)



L'élaboration du projet alimentaire territorial démarre en mars 2017. Un groupe projet partenarial (présidé par un vice-président de Tours métropole) qui regroupe 27 personnes⁴ est constitué. L'agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours et les directions du développement durable et du développement économique de la métropole constituent le groupe d'étude chargé d'animer les ateliers et de réaliser un diagnostic du territoire.

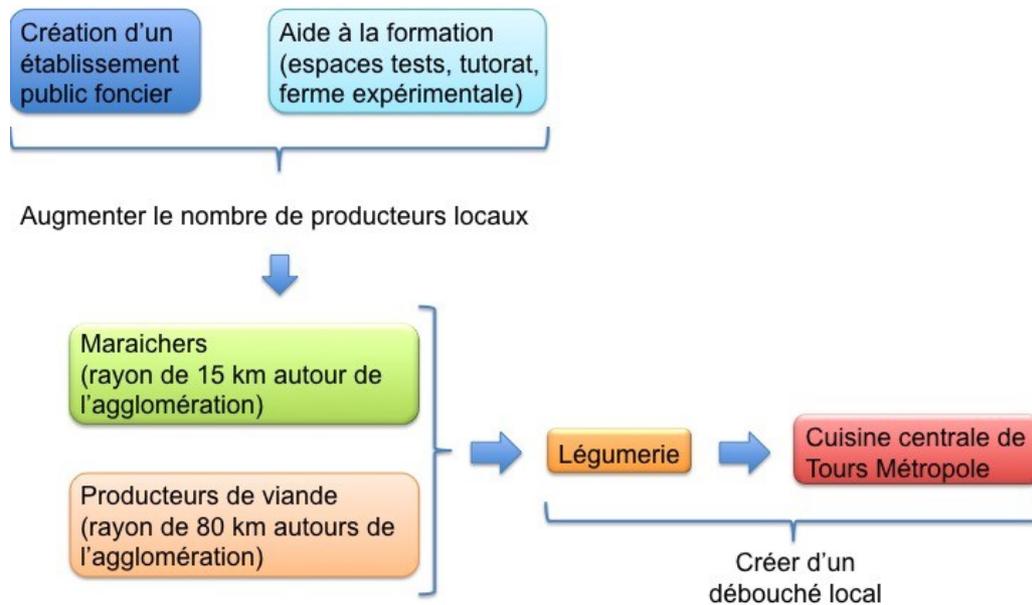
Cette collaboration de mars à septembre 2017 a permis de confronter des points de vue parfois divergents afin d'identifier et de hiérarchiser des priorités avec comme ambition la mise en place d'un projet alimentaire territorial métropolitain (cf. figure 2). En partant d'une consultation générale visant à déterminer les attentes et perceptions des membres du groupe, le travail s'est, au fil de 5 séances, affiné (cf. Infra). Les premières séances étaient consacrées à l'expression des points de vues, des définitions, des rôles de chacun et des objectifs et actions souhaitables. Un travail de mise en commun et de hiérarchisation a été conduit dans les ateliers suivants pour aboutir à un nombre réduit d'actions

4 Le groupe est constitué de 5 élus locaux, d'un grossiste, d'un agriculteur, de 3 membres ou techniciens d'Inpact 37, de 4 membres ou techniciens de la chambre d'agriculture37, de 2 membres du Conseil de développement de Tours métropole, de deux représentants du lycée agricole, de 4 membres de la SAFER, de 4 membres des services de la métropole, de 2 membres de l'agence d'urbanisme et d'une personnes des services de la ville de Tours.

prioritaires (8 fiches actions). Une deuxième phase est en cours avec des sous groupes de travail visant à engager les acteurs et opérationnaliser les actions retenues.

2.2.2. Le contenu du PAT

Figure 3 : principales mesures du plan alimentaire territorial de Tours Métropole (Serrano)



La première phase de travail a conduit à identifier 3 domaines d'action prioritaires (faisant l'objet de 8 fiches d'action) : agir sur le foncier, aider à l'installation d'agriculteurs et assurer des débouchés multiples locaux. La maraîchage et dans une seconde mesure l'élevage ont été identifiés comme les productions cibles du projet alimentaire territorial. Les participants ont retenu des périmètres de 15 km pour la production de légumes et de 80 km pour l'élevage comme limites du bassin de production « local ».

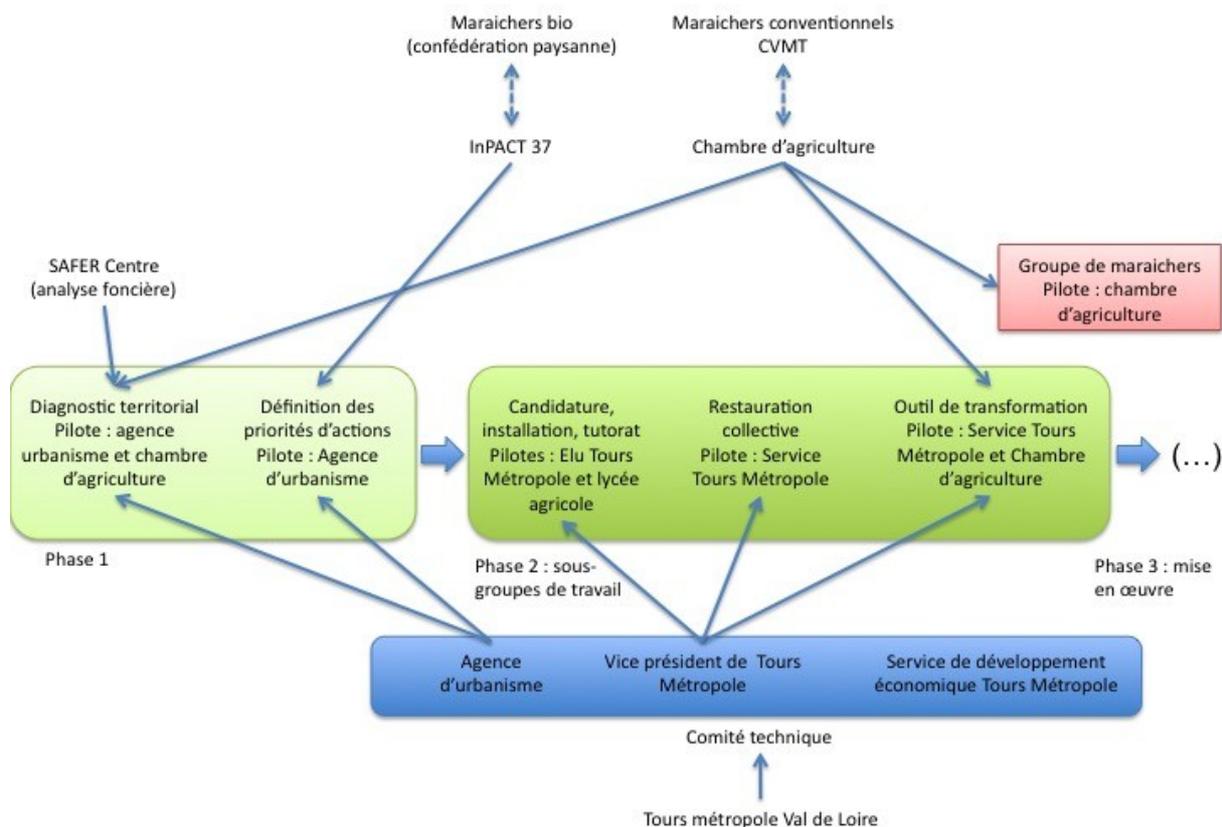
Durant la première phase, des diagnostics des bassins de production et de consommation ont été conduits afin de cerner les besoins d'une agglomération de 300 000 habitants et le potentiel de production local. Cela a permis de mieux appréhender les dynamiques territoriales et de mettre en évidence les freins et obstacles à la mise en place d'une politique alimentaire. Ce travail a beaucoup évolué au cours des discussions du groupe projet partenarial. Les enquêtes réalisées ont mis en avant une offre de produits locaux insuffisante pour répondre à la demande croissante issue des différents pôles de consommation. Même si les avis divergent entre les acteurs de la chaîne alimentaire quant aux raisons de ce manque d'offre, un consensus s'est dégagé autour des objectifs suivants : favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs en agissant à la fois sur le foncier et la formation, mettre en place des outils intermédiaires permettant une adéquation entre l'offre et la demande (légumerie, plateforme centrale), sensibiliser les consommateurs à l'agriculture de proximité, créer des espaces de mutualisation et de dialogue entre les différents acteurs du système alimentaire (cf. figure 3).

Aujourd'hui, il n'existe qu'une vingtaine de maraichers dans un rayon de 15 km autour de l'agglomération dont 4 sont en agriculture biologique. L'enquête menée par la chambre d'agriculture auprès des maraichers montre que 14 maraichers sont intéressés mais font état de nombreux freins :

nécessité d'un outil de transformation, planification, organisation logistique, prix sécurisés et justes. Trois sous groupes de travail ont été mis en place afin d'augmenter le potentiel de production local et organiser l'adéquation entre les producteurs et la consommateurs. Cette deuxième phase organisée en trois sous groupes apparaît comme une phase de mobilisation des forces vives en vue de la réalisation du projet alimentaire territorial.

2.2.3. Les relations entre les acteurs

Figure 4 : l'action des acteurs dans l'élaboration du projet alimentaire territorial de Tours Métropole (Serrano d'après Biais et Souchon, 2018)



- Les élus de Tours Métropole

Les objectifs et la stratégie du projet alimentaire territorial sont affichés par le président de Tours métropole Val de Loire : « assurer une forte part d'autosuffisance alimentaire dès 2025 ! Pour qu'une telle ambition voit le jour, j'ai souhaité la mise en œuvre de trois axes forts pour rendre visible et lisible ce projet : fédérer les acteurs du secteur alimentaire, accroître sensiblement la production et la consommation de proximité, promouvoir une alimentation saine et responsable. (...) Nous favoriserons l'installation de nouveaux exploitants pour augmenter la production, (...) nous transformerons et distribuerons cette production locale vers les restaurants scolaires, instaurant un circuit court, protégeant l'environnement et assurant une alimentation de qualité. »⁵

Pour le président, les objectifs du projet alimentaire territorial sont clairs et répondent à la loi d'avenir pour l'agriculture. Il charge son vice président délégué à la politique alimentaire de conduire le projet.

⁵ Président Tours métropole Val de Loire, 2018, Tours métropole Le Mag, dossier la métropole versant agricole, n°62, p. 3

Pour ce même vice-président qui est aussi maire de la plus petite commune de l'aire de Tours métropole et dont le territoire se situe entièrement en zone inondable c'est aussi une manière d'agir pour le développement de son territoire.

« Alors moi je suis maire d'une petite commune exclusivement rurale. On n'a pas une seule entreprise. On n'a que des exploitations agricoles qui sont aussi des entreprises. Mais bon encore fallait-il que la métropole prenne en compte que ce sont aussi des entreprises. Mais bon ça y est, c'est fait, puisque maintenant l'agriculture fait partie du développement économique. C'est pour cela que j'ai manifesté très rapidement un intérêt pour la question agricole au sein de la métropole et qu'on m'a confié la présidence de ce qui s'appelait le projet agricole métropolitain. (...) » Vice président Tours métropole 15 mars 2018

Ce maire se fait le porte-parole des communes rurales de l'aire de la métropole tourangelle qui ont le sentiment d'être les oubliées du développement économique. Son territoire est d'autant plus pénalisé qu'il se situe entièrement en zone inondable et qu'aucune construction à vocation économique n'y est autorisée. L'agriculture apparaît alors comme la seule voie de développement économique possible. Mais même pour cet élu rural, le secteur agricole est un champ d'intervention inhabituel et il a besoin d'intermédiaires pour s'adresser aux agriculteurs.

« Parce que la métropole ce n'est pas le ministère de l'agriculture, donc si elle veut créer un projet agricole elle doit le faire en lien avec les acteurs qui sont déjà dans ce domaine et qui sont beaucoup plus implantés et opérationnels. Alors ça peut paraître évident mais cela ne l'était pas au départ. Les relations entre la métropole, l'agence d'urbanisme et la chambre d'agriculture n'étaient pas au plus beau. La safer (...), Inpact 37, le groupement d'agriculteurs bio, (...), une centrale d'achat de traitement de produits, la confédération paysanne (...). Il y avait 27 personnes, autant vous dire que je ne faisais pas mon fier en animant ma première réunion (...) Je me disais plutôt mais comment ça va se passer ? Parce que si chacun reste sur son pré-carré en comparant ses pratiques à celles des autres qui sont toujours forcément moins bonnes ça va être difficile. (...) Alors quand j'ai vu arriver sur le tableau les premiers post-it avec écrit « arrêtons d'opposer les différents types de pratiques agricoles », là, j'ai soufflé et me suis dit c'est bon ! ça y est, ils ont compris et on va pouvoir travailler ensemble » Vice président Tours métropole 15 mars 2018

Les élus souhaitent avoir une action transversale sur l'ensemble de la filière et essayent de rassembler les différents catégories d'acteurs concernés par la mise en œuvre d'un circuit court. Ils décident de mettre en œuvre un comité technique qui sera chargé d'animer la réflexion et de faire avancer le projet. Ce comité technique n'est pas dominé par les acteurs agricoles mais par les élus locaux, leurs services et l'agence d'urbanisme. La chambre d'agriculture et la confédération paysanne (à travers l'association Inpact37) sont impliquées dans le dispositif de réflexion et parfois d'animation mais ils n'ont pas la main sur la construction et la direction de l'ensemble du dispositif. Néanmoins, le vice président sait qu'il a besoin d'intermédiaires or les relations avec la chambre d'agriculture sont brouillées depuis que la communauté d'agglomération a privilégié l'installation de trois maraichers en agriculture biologique en s'appuyant sur Inpact 37 une association d'aide aux agriculteurs qui est une émanation de la confédération paysanne. L'objectif du projet alimentaire territorial est économique et non environnemental. Le vice-président ne peut se contenter de producteurs en agriculture biologique pour atteindre ses objectifs d'approvisionnement local des cantines scolaires et aussi de développement de son territoire. La collaboration de la chambre d'agriculture est dès lors essentielle.

« Donc, il y a des choses qui existent déjà et on a décidé d'avoir une vision commune pour pas que chacun bosse dans son coin sans savoir ce qui se passe à côté. Et ça je trouve que c'est assez

*extraordinaire comme résultat. C'est un peu inespéré. Bon après on ira peut-être jusqu'à partager... »
Vice président Tours métropole 15 mars 2018*

Dès la première réunion le dialogue est instauré et se poursuit tout au long des réunions qu'elles soient plénières ou en sous groupe. Pour l'élu, c'est un succès. La question à qui s'adressera le soutien financier de la collectivité est soigneusement évitée et remise à plus tard. En évitant les questions qui fâchent et en présentant le projet alimentaire territorial comme un projet qui peut bénéficier à tous les agriculteurs, le vice président atteint son objectif de promouvoir un projet rassembleur et consensuel.

- Les tenants du modèle de petites exploitations en agriculture biologique

« On est parti sur une petite surface avec peu de mécanisation et puis une grande variété de légumes. 70 espèces avec plusieurs variétés ce qu'on ne retrouve pas forcément chez d'autres collègues. (...) On essaye de dépenser le moins d'argent possible, de produire sans trop de mécanisation. (...) Le projet alimentaire territorial fait partie de mes finalités. Dans mon projet, c'est de participer à l'autonomie alimentaire de mon territoire, du territoire où je vis. Donc là, pour nous, ce serait concrètement par la vente directe. Mais avant de me lancer, j'avais pas mal étudié la question de la resto-co. Pour essayer de connaître les contraintes, est-ce que c'est compatible avec notre schéma ici ? Alors maintenant, je vois le sujet qui revient. Je ne sais pas trop jusqu'où on peut aller dans ce projet. Parce qu'on est petit, et on ne produit pas de gros volumes. Mais, on a sans doute une place à prendre donc on s'y intéresse. (...) C'est un projet à mener avec des collègues, avec un nouvel associé. C'est intéressant au niveau relationnel. C'est un projet en conformité avec nos finalités. Donc pourquoi pas ? Mais on ne mise pas forcément là-dessus. On ne vient pas en conquérant, en disant : il y a un nouveau marché, il faut qu'on le saisisse. On est lucide, vu comment on travaille on ne peut pas forcément en tirer grand chose, c'est des volumes importants. Ce n'est pas le créneau sur lequel on est. Ce n'est pas adapté à notre modèle. » Maraicher biologique, 7 mars 2018

Les petits maraîchers ont développé un modèle d'exploitation basé sur une grande diversité de productions en petits volumes. Ils pratiquent la vente directe et sont intéressés par la restauration collective mais c'est au projet alimentaire territorial de s'adapter à leur modèle de production et non l'inverse. Ils préfèrent de ce point de vue que le projet alimentaire territorial conduise à l'installation d'autres petites structures plutôt qu'à la croissance des exploitations existantes. Ouverts à cette opportunité, ils n'en sont pas dépendants car ils disposent déjà de leurs propres circuits de commercialisation.

« Peut-être qu'on n'a rien à y faire et on le saura vite. Mais pour l'instant on a l'impression de participer à un projet collectif. Après si ça tourne à quelque chose de trop commercial, trop rigide, voilà on quittera le groupe. (...) L'objectif de la prochaine réunion entre maraîchers c'est de vérifier quels sont les objectifs que l'on partage. » Maraicher biologique, 7 mars 2018

Ces maraîchers participent pour l'instant aux réunions de réflexion. Ils savent que suivant les orientations prises, le projet favorisera un modèle d'agriculture paysanne ou d'agriculture conventionnelle. Ils attendent les clarifications pour décider ou non de leur implication.

« C'est assez complexe, on vient de tous de différents bords avec différents sensibilités. Inpact 37 est reconnue et appréciée par les élus et les salariés de Tours Métropole. Le message n'est pas clair, ils ne se positionnent pas sur le « bio ou pas bio ». Jacques Le Tarnec veut inclure toutes les agricultures même s'il dit qu'il fera en sorte qu'il y ait une tendance vers le bio. » Technicien Inpact 37, 13 mars 2017.

Inpact 37 attend que la collectivité se positionne en faveur de l'agriculture biologique comme elle l'a fait dans le passé lors du plan climat énergie territorial.

« Pour la petite anecdote, j'ai parlé de cette couveuse agricole lors d'une réunion de sous-groupe du projet alimentaire territorial et la chambre m'a demandé « est-ce que ça accompagnera seulement les agriculteurs en agriculture paysanne ? » J'ai répondu « oui ». La chambre m'a répondu que ce n'était pas ouvert aux autres. C'est très compliqué. C'est nos valeurs qu'on défend et une certaine forme d'agriculture. Tours métropole défend ça aussi sauf qu'il y a la chambre et ça, ça va être compliqué. Ça va sûrement finir en : tel profil on s'en occupera, tel autre ce sera la chambre ». Technicien Inpact 37, 13 mars 2017.

Inpact 37 souhaite rester fidèle à son modèle d'agriculture paysanne et que le projet alimentaire territorial se traduise par l'installation de nouveaux maraîchers plutôt que la croissance des exploitations existantes. Elle poursuit un objectif à forte valeur sociale. Elle pense que le statut quo installé lors de la phase de réflexions du projet alimentaire territorial aboutira à une répartition des crédits entre la chambre et Inpact 37 de manière à contenter toutes les parties.

- Les tenants du modèle de maraîchers conventionnels

« Ce sur quoi on peut agir, c'est la restauration collective, quand on voit les quantités demandées, on peut toutes les produire sans problèmes. (...) On a tous une marge de progression. Quand on est chef d'entreprise, on n'a pas de trucs immuables. (...) Il faut avoir envie de s'implanter sur ce marché on est d'accord. Mais globalement des quantités comme ça, n'importe qui peut les faire demain sans que ça ait un impact sur sa production. Faut pas croire qu'on est au taquet sur ce qu'on produit. On est toujours à la recherche de nouveaux contacts et débouchés (...) Si demain, on a un marché plus porteur, on changera sans problèmes. Tout le monde est pareil. (...) J'ai dit à Monsieur Le Tarnec faites attention à ce que vous faites parce qu'il y a déjà des acteurs qui sont en place, qui ont une expertise et qui savent faire. Il faudrait pas qu'il y ait une distorsion de concurrence » Maraîcher conventionnel 16 mars 2018.

Pour ce maraîcher conventionnel, le projet alimentaire territorial représente une opportunité de développement commerciale et se dit partant. Il préfère que le projet favorise la croissance des exploitations existante plutôt que l'installation de nouveaux producteurs. En se référant à l'histoire de la filière maraîchère locale qui s'est littéralement effondrée en une trentaine d'années, ce maraîcher est très attentif à l'équilibre du marché et redoute une situation de surproduction locale qui conduise à la pénalisation des exploitations existantes. Il pense que ce type de marché de gros liés à une cuisine centrale importante est davantage destiné aux producteurs conventionnels qu'aux producteurs en agriculture biologique qui sont limités dans les quantités produites.

« À la deuxième réunion où il y avait tous les exercices avec les post-it, il y avait déjà eu des thématiques pré-identifiées sur lesquelles on a travaillé. L'idée était de cibler les actions prioritaires. Pour moi c'était un exercice intéressant parce qu'autour de la table il y avait une grande diversité de personnes. Sur l'agriculture, en tout cas, il y avait une représentation de toutes les mouvances qu'on peut avoir sur le territoire donc je pense pour ça c'est intéressant. (...) Et puis il y a un peu d'historique sur le territoire puisque en fait la métropole par le passé ayant beaucoup aidé à l'installation de maraîchers bio, ça a été mal perçu par les maraîchers conventionnels. C'était un peu comme une non reconnaissance de leur existence. Et donc tout ça, il faut réussir à le lever. C'est pour ça que c'était important que Monsieur Le Tarnec reprenne les bases. (...) Notre enjeu et notre envie c'est que les agriculteurs puissent déjà se maintenir, faire de la valeur ajoutée et puissent être acteurs de tout ça » Technicien chambre d'agriculture 6 mars 2018.

Durant la première phase de réflexion, la chambre d'agriculture n'a pas eu de rôle particulier. L'animation était assurée par l'agence d'urbanisme et la chambre d'agriculture ne pouvait conduire les débats. Elle s'est néanmoins satisfaite de l'ouverture faite à tous les modèles d'agriculture autrement dit à l'abandon de la priorité donnée à l'agriculture biologique. Dès lors la chambre d'agriculture va chercher à maintenir cette ouverture et à en profiter pour se positionner comme l'interlocuteur central au détriment d'Inpact37. Elle s'appuie pour se faire sur son rôle historique et sa qualité institutionnelle.

« La chambre d'agriculture est un acteur incontournable sur le sujet. (...) Non c'est juste des arguments qui sont différents Inpact 37 va davantage valoriser le bio, nous on est là pour tout le monde. (...) Bon, moi je ne pense pas qu'il faille trancher parce qu'un outil de transformation [la légumerie] peut faire les deux à partir du moment où les processus sont bien séparés. Il faut que cet outil puisse répondre aux différents acteurs qui sont autour de la table. Je pense que le mode des maraichers va être très vigilant sur cet aspect « bio » parce qu'ils sont pas tous bio. Je pense qu'il faut leur laisser la possibilité d'y venir par eux-mêmes pas mais pas l'imposer. (...) De toute façon la chambre de par son modèle elle est forcément représentative de l'ensemble des agriculteurs. Après, on peut l'accuser de tout ce qu'on veut et dire qu'elle est plus tendance FNSEA, mais il n'empêche qu'elle représente tous les acteurs » Technicien chambre d'agriculture 6 mars 2018.

- L'agence d'urbanisme

« Symboliquement, il y a la chambre et Inpact37 qui défendent deux modèles d'agriculture différents mais maintenant, on se rend compte que la chambre fait beaucoup évoluer son discours là-dessus (...) Après faut pas idéaliser non plus. Ma vision était tellement de voir deux mondes séparés que de la voir autour de la même table, pour moi c'est vraiment une grande victoire. Enfin victoire, c'est peut être exagéré mais disons un pas en avant important. Et je pense que l'autre chose qui est différente, c'est que la métropole et ses techniciens avancent dans leur tête sur cette thématique. Parce qu'à la base c'était vraiment une action symbole qui était issue du plan climat : « on achète une parcelle et on installe monsieur X ». On arrive aujourd'hui à une stratégie. Ce qui est totalement différent. (...) Aujourd'hui on a réussi à mettre tout le monde autour de la table pour qu'il y ait échanges, discussions et production. Donc, l'étape suivante ce n'est pas de remettre de la crispation. Maintenant on évolue vers quelque chose qui est une demande sociétale. À un moment donné, il va bien falloir trancher. Mais la question va se poser quand on va devoir écrire le cahier des charges pour ceux qui vont se servir de la légumerie. » Technicien Agence d'urbanisme de Tours, 14 mars 2018

Les divergences entre la chambre d'agriculture et Inpact 37 sont patentées mais les objectifs de réunir l'ensemble des acteurs de la filière et d'avoir une action coordonnée sur l'ensemble de la filière sont les plus forts. Si bien que les discussions visent à être inclusives en faisant exprimer les attentes de chacun et en cherchant les articulations possibles. Les écueils sont clairement identifiés mais les décisions susceptibles de cliver les groupes de réflexion sont éludées et reportées en laissant planer la possibilité que tous les acteurs aient une place dans le projet alimentaire territorial.

Conclusion

Cette première phase d'élaboration du projet alimentaire territorial peut être vue comme une phase de mobilisation des acteurs et de construction de la confiance. Des diagnostics sont présentés afin de construire une vision partagée du territoire. Les réunions sont animées afin que tous les acteurs s'expriment et cernent les priorités. Assez rapidement les trois priorités qui se dégagent : installer des maraichers, viser la restauration collective, installer une légumerie sont finalement classiques et font

consensus. Les périmètres de 15 km et 80 km sont fixés par le groupe lui-même. Les participants ne sont pas dupes de leurs différences mais ils se prêtent à cette première phase de réflexion consensuelle.

La définition du local reste floue et ne fait pas l'objet d'un véritable débat. Qu'est-ce qui est local ? Quelle est la pertinence des rayons 15 km et 80 km sachant que la production en aliments potentielle dans ces aires est très largement supérieure aux besoins des cuisines centrales ? Quelle est la plus-value du local et en quoi cette production de proximité est plus saine ? Cette discussion n'a pas lieu car cela revient à fixer des critères d'entrée dans le dispositif et donc à exclure certains producteurs.

L'idée qui porte le projet alimentaire est *in fine* de contribuer au développement du secteur agricole local. La réflexion est sous tendue par le partage de la valeur ajoutée par les acteurs de la filière. Les circuits courts ayant pour vertu que les agriculteurs se réapproprient la valeur ajoutée. Or cette question n'est pas évidente. Les acteurs du projet ont rejeté l'idée d'une légumerie en régie publique lors de la première phase de discussion. Le statut du gérant de la légumerie est encore à décider. De fait un intermédiaire est créé et la question du partage de la valeur ajoutée n'est pas résolue.

La légumerie est la clé de voute du projet. C'est le lieu de livraison pour les maraîchers qui devront répondre aux exigences des cuisiniers et d'approvisionnement des cuisiniers qui devront modifier leurs habitudes de travail. C'est un lieu de passage obligé et qui peut par les critères imposés exclure des producteurs et aussi réclamer sa part de la valeur ajoutée de la filière. Les exemples dans les régions voisines de légumeries montrent que ce type d'outil de transformation ne peut se passer de subventions publiques (Gatien Tournat, 2016). Les collectivités devront rester impliquées dans le fonctionnement de la légumerie et devront clarifier tôt ou tard les cahiers des charges.

Le premier objectif de la collectivité était de réunir tous les acteurs. Les questions clivantes (proportion de bio, respect de l'environnement) restent sans réponses et le projet avance sur la dimension économique du projet alimentaire territorial c'est-à-dire l'offre d'un débouché par la puissance publique aux producteurs locaux. Les acteurs sont conscients que la restauration collective devra augmenter la part du bio. Cet objectif est inscrit dans la loi, mais les acteurs peinent à y apporter une réponse locale.

L'espoir, le vœu pieu pourrait on dire, des élus est que le côtoiement de producteurs conventionnels avec des producteurs biologiques dans un même projet conduise à une émulation vertueuse vers plus d'agriculture biologique ou du moins vers l'adoption de pratiques moins polluantes. Mais pour Muchik et al (2008), les modes de production biologiques et conventionnels sont clivants du fait des représentations sociopolitiques associées, de la relation au marché de producteurs et de la finalité du travail. Dans le projet, il en résulte plus une juxtaposition de deux modèles qu'un dialogue.

Le projet alimentaire territorial répond aux inquiétudes des communes « rurales » de la métropole qui avaient l'impression d'être les oubliées de la mutation de la communauté d'agglomération de Tour(s) plus en Métropole Tours-Val de Loire. Ce projet est un moyen de reconnaître leur spécificité et d'apporter une réponse économique. Il vise à consolider le tissu maraîcher existant en lui garantissant un débouché rémunérateur. Chacun attend de voir comment la métropole va fixer le cahier des charges et répartir les budgets d'aides à l'installation et à la formation en fonction des modes de production. Il est possible que la priorité de la métropole étant de soutenir les producteurs, elle va répartir ses moyens sur les deux types de productions : biologique et conventionnel.

Dans ce projet, la chambre d'agriculture réaffirme progressivement son rôle d'intermédiaire privilégié à défaut d'unique. Elle se revendique comme étant la représentante de tous les agriculteurs et tente de reprendre progressivement la main dans le dispositif en étant co-animatrice de sous groupes de

réflexion et en réunissant sous sa houlette un groupe de maraichers, groupe auquel elle se garde bien d'inviter Inpact37. Dans ce dispositif, la chambre a un rôle de sous-traitant. Le leadership est détenu par Tours Métropole qui décide de l'architecture du dispositif de coordination et de réflexion mis en place. Elle a besoin d'intermédiaires car elle ne peut mobiliser directement les producteurs. Mais elle renonce à être exigeante et sélective et ne modifie pas les équilibres en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement. À ce stade, les grands absents de ce dispositif sont les habitants. Leur présence est légitime car la question de l'alimentation déborde les seuls enjeux nutritionnels car elle renvoie aussi au type de paysage désiré, à un mode de socialisation et à un cadre de vie désiré. Par leur présence, ils auraient pu élargir les enjeux visés et territorialiser véritablement le projet alimentaire de Tours métropole.

Références

- Aragau, C. (2013). "L'agriculture et le projet urbain : exemples d'aménagements fonciers en Plaine de Versailles." Bulletin de l'association de géographes français **90**(3): 356-374.
- Baysse-Lainé, A., et Perrin, C. (2017), « Les espaces agricoles des circuits de proximité : une lecture critique de la relocalisation de l'approvisionnement alimentaire de Millau », Natures Sciences Sociétés, Vol. 25 (1), p.21-35
- Biais C. et Souchon C. (2018) L'agriculture urbaine un levier pour la mise en œuvre de la multifonctionnalité des espaces dans les documents de planification. Mémoire de fin d'études. Tours, Polytech Tours
- Berque, A. (1995) « De paysage en outre-pays », Le Débat, n° 65, pp. 4-13.
- Bonny, S. 2005 « Les systèmes de production agricole dans la chaîne agroalimentaire : position et évolution », Économie rurale, 288, 91-98.
- Donadieu, P. et A. Fleury (2003). "La construction contemporaine de la ville-campagne." Revue de Géographie Alpine **91**(4): 19-30.
- Gatien-Tournat, A., F. Fortunel et J. Noël (2016). "Qualité et proximité dans l'approvisionnement de la restauration collective en Sarthe (France) : jeux d'acteurs entre volontés et réalités territoriales." Annales de géographie **712**(6): 666-691.
- Guimar X., 2012, « De la reterritorialisation à la relocalisation des filières, avec ou sans terroir », Pour, n° 215-216 (alimentation et territoires), pp. 147-161
- Jouve, A. M. et M. Padilla (2007). "Les agricultures périurbaines méditerranéennes à l'épreuve de la multifonctionnalité : comment fournir aux villes une nourriture et des paysages de qualité ?" Cahiers agricultures **16**(4): 311-317.
- Lamine C. et Chiffaleau Y., 2012, « Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : dynamiques et défis », Pour, n° 215-216 (alimentation et territoires), pp. 85-95
- Lardon, S., Loudiyi, S. (2014), « Agriculture et alimentation urbaines : entre politiques publiques et initiatives locales », Géocarrefour, vol. 89, n° 1-2, p. 3-10
- Le Caro Y., V. Jousseume, M. Poulot, N. Rouget, 2016, Agricultures et villes : des articulations renouvelées, Annales de géographie, n° 712, pp 553-563

- Montaigu, D. (2018). L'ingénierie financière des projets alimentaires territoriaux. Grenoble, Terres en Ville.
- Mora, O. (2008). Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030. Paris, Editions Quae.
- Muchnik, J., Sanz-Cañada, J., Torres Salcido, G. (2008), « Systèmes agroalimentaires localisés, état des recherches et perspectives », Cahiers agricultures, vol. 17, n° 6, p. 513-519.
- Pagès, D. (2016). « Le Grand Paris qui mange : un projet politique et culturel en émergence ? Première partie. La transition alimentaire métropolitaine : quels enjeux, quelles formes et quelles invitations citoyennes ?" Quaderni **89**(1): 75-85.
- Perrin, C. (2013). "L'agriculture multifonctionnelle comme écrin pour la ville durable : une vision urbaine des liens entre la ville et l'agriculture en Méditerranée." Bulletin de l'association de géographes français **90**(3): 337-355.
- Perrin, C. et C.-T. Soulard (2017). "Introduction. L'agriculture dans le système alimentaire urbain : continuités et innovations." Natures Sciences Sociétés **25**(1): 3-6.
- Poulot, M. (2008). "Les territoires périurbains : "fin de partie" pour la géographie rurale ou nouvelles perspectives ?" Géocarrefour **83**(4): 269-278.
- Poulot, M. (2013). "Agricultures dans la ville, agricultures pour la ville : vers de nouvelles figures de l'agriculture et de l'agriculteur (exemples franciliens et français) ?" Bulletin de l'association de géographes français **90**(3): 375-396.
- Poulot, M. et T. Rouyres (2007). "Refaire campagne en Île-de-France." Norois(202): 61-71.
- Poisson M. et Saleilles S., 2012, « Territoires et collectifs de producteurs en circuits courts : quelles interactions ? », Pour, n° 215-216 (alimentation et territoires), pp. 175-183
- Rieutort, L. (2009). « Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture », L'Information géographique, vol. 73, n°1, 2009, pp. 30-48.
- Roux, E. et M. Vanier (2008). La périurbanisation : problématiques et perspectives (n.8). Paris, DIACT.
- Serrano, J. (2015). Aménager la multifonctionnalité des espaces périurbains. Habilitation à diriger des recherches, Université Paris-Est.
- Serrano, J., et C. Larrue. 2010. 'Le développement durable dans les espaces périphériques urbains : analyse à partir du cas de l'agglomération tourangelle.' in M. Maillfert, O. Petit and S. Rousseau (eds.), Ressources, patrimoine, territoires et développement durable. Bruxelles, Lang, 109-132.
- Solagro, Ed. (2016). Afterres 2050 : les déclinaisons régionales. Rapport final. Toulouse.,
- Torre, A., J. P. Traversac, S. Darly et R. Melot (2013). "Paris, métropole agricole ? Quelles productions agricoles pour quels modes d'occupation des sols." Revue d'Économie Régionale et Urbaine(3): 561-593.
- Vanier, M. (2003). "Le périurbain à l'heure du crapaud buffle : tiers espace de la nature, nature du tiers espace." Revue de Géographie Alpine(4): 79-89.